

SORCACZROS NEILLEL LEL

N°95

**MAIRIE DE SORNAC - 5 Place de l'Eglise -
19290 SORNAC**

Tél : 05.55.94.61.27

Mail : communedesornac@wanadoo.fr

Site internet : <http://sornac19.wix.com/sornac>

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

***Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
(sauf le mercredi après midi)***

***Le samedi : de 9h00 à 12h00
(Sauf en Juillet et Août, fermée)***



La fête de la SAINT ROCH



La Bourrée des Agriers et la troupe des papillons à l'EHPAD





LE MOT DU MAIRE

Après un bel été, l'Automne nous apporte ses belles couleurs, les gelées matinales cèdent leur place au temps anormalement doux et ensoleillé dans la journée.

Cette année, toutes nos associations nous ont offert des manifestations de qualité.

Arts et Culture avec une exposition remarquable nous a fait vibrer au coeur du luxe en limousin avec des maîtres artisans et des compagnons tellement proche de la perfection. Que va faire cette équipe l'année prochaine, comment peut encore nous surprendre ?

Le comité des fêtes nous a redonné une belle Saint Roch avec des chars attendus par tous. Le dimanche fut particulièrement apprécié et une bonne ambiance régnait au village, c'était la fête... Notre fête. Avec le repas spectacle, les jeunes nous ont surpris par la qualité du service un sourire pour tous, une attention pour chacun, Chapeau. Un seul bémol, peu de monde pour cette soirée, enfin, ceux qui s'y trouvaient ont apprécié et en redemande.

Le club des 1000 Sources toujours en mouvement, de beaux voyages, un superbe gala d'accordéon qui fait toujours salle comble, là aussi, nous saluons le sérieux et le travail réalisé.

L'US Sornac qui reprend le championnat, venez les encourager !

Le foyer rural avec ses ateliers créatifs et autres activités très appréciées.

Mon soutien également à toutes les autres associations qui oeuvrent tout au long de l'année.

Le beau temps était encore de la partie pour notre Comice Cantonal, son Président et son équipe pouvaient être fiers de la qualité de ce qui a été présenté grâce aux éleveurs pour qui leur métier est une véritable passion. Je remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour la réussite de cette manifestation et particulièrement Olivier LEMOR pour son implication et le prêt de son matériel.

Nos enfants ont repris le chemin de l'école. Cette année, il y a une forte baisse d'effectif prévisible en partie avec les grands qui sont rentrés au Collège mais également pour ceux qui ont suivi les parents pour des raisons privées.

Le réseau d'eau Clamoudeix devrait bientôt être achevé.

Les travaux de voirie sont terminés avec un investissement communal très important mais avec des prix très compétitifs.

L'aménagement de la boucherie devrait bientôt débiter. Le premier Appel d'offre infructueux a retardé le démarrage des travaux. Heureusement, le deuxième a été beaucoup plus favorable.

SOMMAIRE

Page 3 : Le mot du Maire

Page 4 : Etat-civil

Pages 5-9 : Infos Communales

Pages 10-15 : Conseils municipaux

Pages 16-19 : Les Services

Pages 20-21 : l'Office de Tourisme

Pages 22-23 : L'EHPAD

Pages 24 : La Paroisse

Pages 25-29 : Les Associations

Page 30 : L'été à Sornac

Nous avons constaté que dans le dépôt de Chateix, consacré aux seuls déchets verts, deux télévisions et un micro onde y avaient été balancés. Ce dépôt, que tout le monde apprécie, ne pourra être conservé que si de telles incivilités cessent. Nos agents ne sont pas corvéables à merci...

J'ai bien sûr, une pensée pour toutes celles et ceux qui nous ont quitté et qui nous manquent déjà.

Je m'arrête là de discourir pour parcourir avec vous les pages du livre que je lis avec plaisir et jusqu'au bout.

Félicitations à toute notre équipe de communication.

ETAT-CIVIL



Décès le 07 Juin 2016 à Sornac, de Monsieur Mohand BEZHOUH, domicilié 2 Route de l'Etang, à l'âge de 89 ans.

Décès le 23 Juin 2016 à Sornac, de Madame Marie BLAVIGNAC, domiciliée 2 Route de l'Etang, à l'âge de 84 ans.

Décès le 30 Juin 2016 à Sornac, de Monsieur Louis DREVAULT, domicilié 2 Route de l'Etang, à l'âge de 89 ans.

Décès le 13 Juillet 2016 à Sornac, de Madame Raymonde VERGNE, veuve PETIT, domiciliée 2 Route de l'Etang, à l'âge de 92 ans.

Décès le 19 Juillet 2016 à Sornac, de Madame Andrée REYNIER, veuve CHAUSSADE, domiciliée 2 Route de l'Etang, à l'âge de 91 ans.

Décès le 21 Juillet 2016 à Sornac, de Monsieur Jean-Noël LANTOINE, domicilié Rue du Puy Chabanier, à l'âge de 61 ans.

Décès le 30 Juillet 2016 à Ussel, de Madame Monique VAILLER, épouse MAURIANGE, domiciliée 8 rue des Hortiaux, à l'âge de 66 ans.

Décès le 6 août 2016 à Ussel, de Madame Louise CHAMBADE, domiciliée Foyer occupationnel, à l'âge de 52 ans.

Décès le 15 août 2016 à Ussel, de Madame Lucienne MANGEMATIN, domiciliée 2 Route de l'Etang, à l'âge de 87 ans.

Décès le 30 septembre 2016 à Sornac, de Madame Reymonde JARASSE, veuve BRETELLE, domiciliée 2 Route de l'Etang à l'âge de 101 ans.

On nous prie d'annoncer le décès de Monsieur André MAISON, le 5 Avril 2016 à COMBOURG (35) à l'âge de 80 ans.

INFOS COMMUNALES



Les chèques de paiement des factures d'eau ne doivent pas être adressés à la Mairie, ni déposés dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Ils sont à adresser à la Trésorerie de Bugeat, en charge du recouvrement, à l'adresse suivante : 3 rue de l'Etang-des-Saules, 19170 BUGEAT.

Merci.

DONS :

Don de 20 € à la commune. Merci à notre donateur anonyme.

Don de 300 € à l'école de Madame Suzanne KASBARIAN,

Don de 500 € aux pompiers et de 500 € à l'école de Monsieur Yves COUDERT,

Don de 100 € au Comité des fêtes de Monsieur Guy COUDERT,

Merci pour votre générosité.

APPEL AUX DONS :

JEUX
DE
Société

Merci de déposer vos dons à la Maison du Département



Le 01 Juillet 2015, l'Agence Postale Communale ouvrait ses portes. Le bilan au bout d'1 an d'activités est satisfaisant, la clientèle se maintient et le taux de fréquentation reste constant.

Un grand merci à tous ceux qui permettent à votre APC de perdurer.

N'hésitez pas à y venir et à y découvrir les services disponibles dans votre Agence, tant pour les courriers/colis (timbres, enveloppes, produits, dépôt et retrait des objets et lettres, contrat de réexpédition) que pour les services financiers (Retrait et dépôt d'espèces, émission et paiement de mandat cash, dépôt de chèques) ... De plus, il est également possible d'envoyer des fax (service gratuit) et de faire des photocopies (0.20 € / face).

Mme Danièle DECOSTERD, gérante de votre agence, reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires aux horaires habituels : le lundi de 13h30 à 15h30, le mardi de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, les mercredis, jeudis et vendredis de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30 et le samedi de 10h30 à 12h30.

ACTUELLEMENT dans votre APC :

IDEES CADEAUX

Collection « LE BEAU VOYAGE DU PETIT PRINCE »

MARQUEZ LES MOMENTS FORTS DE VOTRE VIE

à réserver, en ce moment :

Série de pièces de monnaie qui retracent le parcours du personnage éponyme à travers **les régions de France**. Sur le côté face, Le Petit Prince s'adonne à l'une des activités phares de la région visitée. Il voyage ainsi dans **24 lieux différents** de France, (en **cartelettes individuelles**).



AVEC LES MONNAIES DE 10€ ARGENT⁽¹⁾

Les faces des 12 premières pièces sont gravées de 12 lieux et de 12 activités ludiques pratiquées par Le Petit Prince lors de son voyage en France : la pêche aux coquillages au Mont Saint-Michel, le petit prince joue à la pétanque, à la mer, revient de la pêche, à cheval, à la campagne, au marché de Noël, fait de la luge...



AVEC LA MONNAIE DE 50€ ARGENT⁽²⁾

Un événement marquant, une occasion particulière à immortaliser ? Pensez à la monnaie de 50€ en argent massif reprenant les images poétiques et majeures de l'œuvre de Saint-Exupéry : Le Petit Prince sur sa planète avec son mouton.



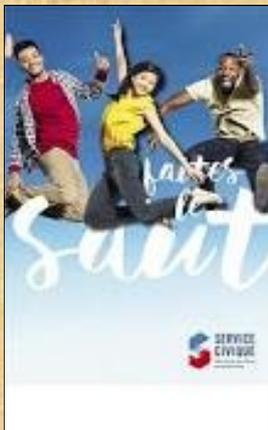
COLLECTOR « LE PETIT PRINCE »
à commander ... 5.00 €

(1) Argent 333 millièmes, 31 mm, 17 g. Tirage limité entre 80 000 et 250 000 exemplaires selon les dessins.

(2) Argent 900 millièmes, 41 mm, 41 g. Tirage limité à 50 000 exemplaires.

© Succession Antoine de Saint-Exupéry 2016 avec son mouton.

INFOS COMMUNALES



S'ENGAGER EN **SERVICE CIVIQUE** : Un engagement volontaire.

Le Service Civique est en un engagement volontaire de 6 à 12 mois, au service de l'intérêt général. D'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum, il est indemnisé 573 € par mois.

OUVERT A TOUS LES JEUNES

Le Service Civique est une expérience unique ouverte à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme. Seule votre motivation compte !

UNE MISSION POUR CHACUN AU SERVICE DE TOUS

De nombreuses missions possibles, trouvez votre mission dans l'un des 9 domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation.

- * Culture & Loisirs
- * Education pour tous
- * Environnement
- * Solidarité
- * Intervention d'urgence en cas de crise
- * Mémoire et citoyenneté
- * Santé
- * Développement International et action humanitaire
- * Sport

ENVIE D'UNE EXPERIENCE UNIQUE ET UTILE ?

Venez participer à une journée d'informations sur le dispositif et profitez d'un accompagnement sur la recherche d'une mission avec la Ligue de l'Enseignement-FAL 19

05 55 26 74 27

SERVICIVIQUE@FAL19.FR



Histoire d'eau, fin du film...

Le 27 septembre 2016, l'ARS procède comme à l'habitude, à des prélèvements de contrôle.

Le 29 septembre, les résultats tombent : ils sont non conformes.

Considérant que l'eau distribuée par le réseau Sornac Bourg (La Vialle) présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS demande au Maire de prendre un arrêté immédiat.

Conséquence, distribution de bouteilles d'eau à la population.

Agents techniques et élus ont été réquisitionnés pour faire du porte à porte.

Le personnel de la mairie et les élus ont dû gérer des situations d'angoisse pour certains et de colère pour d'autres.

Lundi matin, vers 11h00, le maire impatient recontacte l'ARS et là, les analyses, refaites, sont bonnes sur le réseau La Vialle, Miracle ! N'en croyez rien !

Notre eau, Sornac Bourg, n'a jamais été impropre à la consommation ! Ledit prélèvement a été effectué dans un endroit privé où l'eau de la commune est modifiée par un autre traitement.

Des mesures ont été prises pour qu'à l'avenir, un tel fait ne se reproduise pas.

Merci pour votre compréhension.

INFOS COMMUNALES



COMICE AGRICOLE



C'est en présence de madame la Sous-Préfète d'Ussel et de nombreux élus départementaux et locaux, de responsables de syndicats agricoles et d'associations diverses qu'à eu lieu le comice agricole présidé par monsieur Pierre COUTAUD, Maire de Peyrelevade.

Le soleil était au rendez-vous pour cette journée où une douzaine d'éleveurs a présenté ses plus beaux animaux (bovins, ovins et porcins). Etaient également présents plusieurs producteurs de produits locaux ainsi que des exposants de machines et matériels agricoles.

Le public venu en nombre a pu apprécier le savoir faire de nos agriculteurs, lesquels ont pu échanger sur les graves problèmes que traversent leur profession que ce soit au niveau de la baisse importante des cours de la viande mais également de la sécheresse qui sévit sur la région pour la deuxième année consécutive.

En fin de matinée les éleveurs se sont vu remettre par le président du comice et les personnalités présentes les prix récompensant la qualité de leur travail au quotidien ainsi que leur passion pour ce métier si important pour la préservation de notre ruralité.

Ce comice doit sa réussite à la forte mobilisation de l'équipe organisatrice composée pour la plupart d'éleveurs avec le soutien de la municipalité de Sornac et de son personnel technique.

A ce comice, outre la présence de Mme la Sous-préfète d'Ussel, on notait la présence des sénateurs CHASSEING et NOUGEIN, de madame Nelly SIMANDOUX, Conseillère départementale du canton, de Monsieur Philippe Connan, Président du PNR Millevaches en Limousin et des élus des communes voisines.



INFOS COMMUNALES

POURQUOI UNE RUE JEAN COUDERT A SORNAC ?

Madame Bénédicte FLICHY cinquième fille de Jean COUDERT et arrière-petite-fille d' Yves COUDERT, Conseiller général du canton de Sornac à qui nous devons notre fontaine, a cédé à titre gratuit deux parcelles sur le territoire de notre commune.



Par délibération du conseil municipal du 18 novembre 2006, cette rétrocession à titre gratuit a été acceptée, ce qui a permis de régulariser l'emprise de la route des Bouyges et de l'impasse des Bessades.



Le souhait de Mme FLICHY était qu'une rue porte le nom de son père ce qui a été fait ce 24 août.

QUI ETAIT JEAN COUDERT

Jean COUDERT est né le 21 mars 1905 à Paris XIVème. Après des études de droit, il devint avocat à la cour d'appel de Paris, puis il reprit le cabinet de son père.

En 1939, il s'engagea en qualité d'officier de justice maritime et termina la guerre avec un grade équivalent à celui de Capitaine de Frégate.

Il devint successivement, auprès des différents ministères (des armées, de la guerre, secrétariat d'état à la marine), chargé de mission puis chef adjoint du cabinet d'Henri QUEUILLE, alors président du conseil. A cette même époque, il obtint le brevet du centre des Hautes Etudes Administratives.

En octobre 1949, il entra dans la magistrature où il occupa successivement les postes suivants :

Juge adjoint au Tribunal de Première Instance de la Seine.

Juge au même tribunal

Vice-Président au dit tribunal

Conseiller à la Cour d'Appel de Paris

Premier Président de la Cour d'Appel de Bourges

Conseiller à la Cour de Cassation avant d'être nommé conseiller honoraire en mars 1976.

Il était titulaire de plusieurs décorations :

Officier de la Légion d'Honneur

Croix de Guerre 1939-1945 avec palme

Commandeur du Mérite Maritime

Officier du Mérite Agricole

Chevalier du Saint Sépulcre



Il fut Conseiller Municipal et Adjoint au Maire de Saint Augustin en Corrèze de 1971 à 1983.



CONSEILS MUNICIPAUX

SESSION ORDINAIRE - Séance du 12 juillet 2016 à 20h

Date de convocation du conseil municipal : 7 juillet 2016

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme CHASSAING, MM. METADIER, VEYRES, MARLEIX, MAUPIN, Mme CHAUSSADE, MM. DUTHEIL, M. GAUDONNEIX

ABSENTS : M. BORDET, Mmes CISTERNE, WILHEMS, MM. DESHOUILLERES, CISTERNE.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du précédent compte rendu du conseil municipal

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion-extension de la future intercommunalité de Haute-Corrèze : avis à formuler

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Corrèze prévoit la fusion des communautés de communes des Gorges de la Haute-Dordogne, de Val Plateaux Bortois, du pays d'Eygurande, d'Ussel-Meymac Haute-Corrèze, des Sources de la Creuse (département de la Creuse) avec extension aux communes de Bellechassagne, Bugeat, Chavanac, Millevaches, Pérois sur Vézère, Peyrelevade, Saint-Germain Lavolps, Saint Merd les Oussines, Saint Setiers et Sornac (membres de la communauté de communes de Bugeat Sornac Millevaches au Cœur).

Le préfet a, en application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, mis en œuvre une telle orientation du SDCI par arrêté préfectoral du 9 juin 2016.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la commune le 10 juin 2016.

Dès lors, la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié au moins des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié au moins de la population totale concernée, aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion – extension projetée.

À défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des Communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé, la fusion-extension projetée après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de la Corrèze.

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le préfet et pourra dans ce cadre entendre les maires des communes intéressées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à même d'éclairer sa délibération. Dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne, de Val Plateaux Bortois, du pays d'Eygurande, d'Ussel-Meymac Haute-Corrèze, des Sources de la Creuse (département de la Creuse) avec extension aux communes de Bellechassagne, Bugeat, Chavanac, Millevaches, Pérois sur Vézère, Peyrelevade, Saint-Germain Lavolps, Saint Merd les Oussines, Saint Setiers et Sornac (membres de la communauté de communes de Bugeat Sornac Millevaches au Cœur), tel qu'arrêté par le préfet.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne, de Val Plateaux Bortois, du pays d'Eygurande, d'Ussel-Meymac Haute-Corrèze, des Sources de la Creuse (département de la Creuse) avec extension aux communes de Bellechassagne, Bugeat, Chavanac, Millevaches, Pérois sur Vézère, Peyrelevade, Saint-Germain Lavolps, Saint Merd les Oussines, Saint Setiers et Sornac (membres de la communauté de communes de Bugeat Sornac Millevaches au Cœur), tel qu'arrêté par le préfet de la Corrèze par arrêté en date du 9 juin 2016 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CONSEILS MUNICIPAUX

Nom, siège et composition du conseil communautaire du futur EPCI

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Corrèze prévoit la fusion de la communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne, de Val Plateaux Bortois, du pays d'Eygurande, d'Ussel-Meymac Haute-Corrèze, des Sources de la Creuse (département de la Creuse) avec extension aux communes de Bellechassagne, Bugeat, Chavanac, Millevaches, Pérols sur Vézère, Peyrelevade, Saint-Germain Lavolps, Saint Merd les Oussines, Saint Setiers et Sornac (membres de la communauté de communes de Bugeat Sornac Millevaches au Cœur).

Aussi, il convient de se prononcer sur le nom, le siège du futur établissement public de coopération intercommunale et la composition du conseil communautaire dans les conditions fixées à l'article L-5211-6-1

Lors de la conférence des maires organisée le 5 juillet dernier, il a été proposé le nom et siège suivants : **Haute-Corrèze Communauté**, 23, parc d'activité du Bois Saint Michel, 19200 Ussel

En ce qui concerne la composition du futur conseil communautaire, il est proposé de retenir les modalités de calcul du droit commun selon lesquelles le conseil communautaire serait composé de 103 membres comme suit : 21 pour Ussel, 6 pour Bort les Orgues, 5 pour Meymac, 3 pour Neuvic et un pour chacune des autres communes.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur le nom, le siège et la composition du futur conseil communautaire.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le nom de Haute-Corrèze Communauté,

APPROUVE le siège au 23, parc d'activité du Bois Saint Michel,

APPROUVE les modalités de calcul du droit commun pour arrêter la composition du conseil communautaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. Veyres présente la note préparatoire à destination des élus concernant la nouvelle intercommunalité, il indique que des économies d'échelle sont à attendre de cette nouvelle organisation, l'enjeu sera de préserver une proximité, une équité entre villes et communes rurales, de démographie diverses. M. Maupin souligne que cette problématique se rencontre également à l'échelon régional. Le Maire indique que la ville d'Ussel n'aura pas de pouvoir de blocage dans les décisions. M. Veyres ajoute que ce regroupement implique cependant une gestion des compétences avec une approche plus technique, ce qui ne doit pas aboutir à dessaisir les élus de leur pouvoir décisionnel. Une politisation des débats sera induite par cette plus grande intercommunalité, ce qui peut pour les élus des communes les plus modestes engendrer des difficultés à peser dans les débats. Cela étant, il indique que des outils sont prévus pour limiter ces risques de concentration du pouvoir : commissions thématiques, conférence de maires pour informer.

Il évoque les compétences obligatoirement transférées à la future intercommunalité conformément à la loi:

Compétence transférée	Date de transfert	Observations
Plan local d'urbanisme intercommunal	27/03/2017	Sauf si minorité de blocage des 25 % de communes représentant 20 % de la population
Zones d'aménagement économique		
Création d'un office de tourisme communautaire	01/01/2017	maintien de bureaux d'information touristique localement, institution d'une taxe de séjour possible sauf délibération contraire des communes l'ayant déjà institué pour leur propre compte
Zones d'activités touristiques		
Gestion des déchets		
Service public d'assainissement non collectif (SPANC)	01/01/2020	
Eau et assainissement collectif		
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	01/01/2018	
Equipements culturels et sportifs communautaires		
Accueil petite enfance		
Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire (vacances scolaires)	compétence optionnelle (décision avant le 1/01/2018)	

CONSEILS MUNICIPAUX

Pour M. Veyres, des points restent toutefois à clarifier dans ce projet : « harmonisation des régimes indemnitaires » du personnel communautaire mais par le haut ou par le bas ? « Souplesse du côté des catégories statutaires » en termes d'organisation qui ne doit pas aboutir au déclassement des cadres des différentes communautés de communes existantes. Le Maire indique que cette nouvelle intercommunalité va impliquer nécessairement une diminution du nombre de directeurs avec cependant des pôles de compétences (financier ainsi que 3 ou 4 autres compétences parmi les plus importantes). M. Veyres souligne la future création obligatoire d'un comité technique et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), cette représentation des salariés plus formelle oblige à une grande transparence et une bonne communication auprès des agents pour lever les inquiétudes liées à ces changements.

La compétence voirie reviendra aux communes au 1^{er} janvier 2017 soit trois voies communautaires qui reviennent à la commune de Sornac. M. Veyres demande si cette décision ne constitue pas une erreur en termes d'économie d'échelles attendues lors des consultations. Le Maire indique qu'en pratique ces regroupements à l'échelon communautaire ont abouti à écarter des consultations des entreprises trop modestes pour pouvoir réaliser les travaux et de fait ont favorisé un nombre limité d'entreprises plus conséquentes et plus à même de réaliser des chantiers importants, soit en définitive une mise en concurrence restreinte devenue peu favorable.

Concernant la compétence Plan local d'urbanisme intercommunal, le Maire indique que les constructions isolées et non situées à proximité des réseaux seront limitées par ce transfert de compétence. Pour M. Veyres, ce phénomène sera défavorable au maintien des hameaux dans les communes, concourant à une dépréciation immobilière et plus largement à la mort de la ruralité.

Concernant les zones d'aménagement économiques, pour M. Veyres les élus des communes plus modestes devront se battre pour espérer des retombées. Toutefois, le regroupement plus important de communes permettra un accès à l'emprunt plus favorable au vu des volumes d'investissements.

Le transfert de la gestion des déchets compte tenu du nombre de syndicats et régies existantes va impliquer une réorganisation majeure.

Une hausse de la part intercommunale de la fiscalité locale est prévue dans les années à venir, cette harmonisation fiscale reste préférable aux inégalités actuelles devant l'impôt, elle est également inévitable dans un contexte de baisse des dotations.

M. Veyres en parallèle des changements évoqués précédemment pense que la fusion avec des communes environnantes est souhaitable tant pour des dotations majorées dues au seuil de population de 1000 habitants s'il était atteint que pour une meilleure représentativité au sein de la nouvelle organisation.

Programme de voirie 2016 : contrat de prêt

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
Vu le budget principal,

Considérant que par délibération du 29 décembre 2015, le conseil municipal a décidé la réalisation du programme de voirie 2016,

- . Le crédit total de ce projet est de : 291 687.11 € (*travaux de renforcement de voirie, maîtrise d'œuvre, frais divers et imprévus*).
- . Le montant total des subventions attendues est de : 22 645 €
- . Le solde à financer est de : 269 042,11€
- . Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 270 000 €

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que le conseil municipal conformément à la délibération du 28 mars 2014 est compétent pour décider la réalisation d'emprunt au-delà de 50 000 € (*délégation au Maire dans la limite de ce montant*),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Article 2 : d'autoriser le maire à réaliser auprès du Crédit Agricole Centre France, un emprunt d'un montant de 270 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêt fixe : 0.60 %, Echéances : annuelles, Durée totale du prêt : 7 ans,

Mode d'amortissement : Amortissement progressif (*échéances constantes avec remboursement progressif du capital et intérêts dégressifs*)

Article 3 : d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

CONSEILS MUNICIPAUX

Agence postale : délégation au Maire pour fixation de l'indice de rémunération

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 14 avril et du 9 novembre 2015 avait été approuvée la rémunération selon l'indice brut 330 des emplois d'agent gérant de l'agence postale communale et d'agent d'entretien des locaux de la Poste, ces emplois permanents pouvant à titre dérogatoire faire l'objet de recrutement par contrat (*emplois pour les communes de moins de 2000 habitants dont la pérennité dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création de changement de périmètre ou de suppression d'un service public, article 3 – 3 5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale*).

Considérant que le recours au contrat sur ces emplois permanents est possible sur une durée maximale de 6 ans à l'issue de laquelle le contrat est reconduit pour une durée indéterminée, il propose au conseil municipal de lui déléguer la possibilité de faire évoluer l'indice de rémunération précité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à fixer l'indice de rémunération des contrats à intervenir sur les emplois permanents d'agent gérant de l'agence postale communale et d'agent d'entretien des locaux de la Poste.

M. Veyres attire l'attention sur la précarité engendrée par le recours de manière prolongée à des contrats à durée déterminée, freinant pour les agents concernés l'accès entre autres à l'emprunt.

Aire de services pour camping-cars

Différentes options sont abordées suite à la consultation de plusieurs sociétés spécialisées. M. Dutheil rend compte de la visite de l'installation en place à Meymac, simple et gratuite. Il indique que l'électricité a été supprimée des bornes, beaucoup de camping-cars étant désormais autonomes grâce à des panneaux solaires. L'eau y est accessible au moyen de poussoirs devant limiter les utilisations abusives. Il ajoute que le principe d'utilisation de jetons n'a pas été retenu à Meymac pour éviter des interventions de maintenance en cas de blocage de jetons, et dans le souci de faciliter l'accès au service (non restreint par des jours/horaires pour se procurer des jetons).

Pour Mme Chassaing, une participation doit être demandée, les abonnés domestiques au réseau d'eau payent chaque litre consommé.

Pour M. Veyres, on pourrait également citer la gratuité de l'eau du cimetière or il s'agit de services bien distincts. Une installation accessible par jetons présente des risques de vandalisme, de vol à prendre en compte, par ailleurs, les retombées indirectes pour la commune sur le commerce local ne doivent pas être négligées. M. Dutheil ajoute que les jetons posent la question de l'accessibilité à l'installation les jours fériés et soirs et ce bien qu'une majorité de camping-caristes soit équipée de jetons avant leur passage.

Le conseil municipal après débat se prononce en définitive pour l'installation d'une borne accessible gratuitement mais potentiellement modifiable de manière payante sans surcoût suivant le volume d'eau qui aura été comptabilisé sur une année. Cette possibilité de modification sans surcoût devra être vérifiée auprès des différents prestataires ayant répondu à la consultation.

Biens de section gérés par l'Office national des forêts /Procédure de distraction / application du régime forestier

M. le Maire expose au conseil municipal que depuis l'application du régime forestier par arrêté préfectoral en date du 22 novembre 1999 sur les parcelles propriété de la section de Malpouge, les parcelles cadastrales section F n° 307 et 364 ont été divisées en raison de la mise en place des périmètres immédiats de protection des captages acquis par la commune.

Considérant les éléments exposés ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- demande la distraction du régime forestier pour les parcelles suivantes :

Propriété de la section de Malpouge :

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Contenance (ha)
F	307	Bretenoux	6,0680
	364	A Bonhomme	2,3430
		TOTAL	8,4110

- demande l'application du régime forestier sur les parcelles suivantes :

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Contenance (ha)
F	644	A Bonhomme	0,9504
	646	A Bonhomme	1,3848
	688	Bretenoux	0,0093
	691	Bretenoux	0,0508
	692	Bretenoux	5,7203
		TOTAL	8,1156

CONSEILS MUNICIPAUX

Institution de la taxe de séjour :

Le Maire de SORNAC expose les dispositions des articles L. 2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant des modalités d'instauration par le Conseil Municipal de la taxe de séjour.

Il rappelle qu'au 1er janvier 2017, dans le cadre de la fusion-extension des 6 communautés de communes, les statuts de la future intercommunalité doivent intégrer au titre des compétences obligatoires « la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Dans la logique d'un parallélisme entre compétence et financement, il sera proposé une perception harmonisée de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2017 sur l'ensemble du territoire.

Vu les articles L. 2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,

Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

Vu l'article 59 de la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015,

Vu l'article 90 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016,

Vu les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de SORNAC rappelle également que sont exemptées de la taxe de séjour les mineurs, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire communautaire, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Après avoir entendu son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

<u>Types et catégories d'hébergement</u>	<u>Tarif plancher</u>	<u>Tarif plafond</u>	<u>Tarif proposé</u>	<u>Tarif voté par nuitée et par personne</u>
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence tourisme 5 étoiles, meublés tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques équivalentes	0.70 €	3.00 €	1.00 €	1.00 €
Hôtels de Tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.70 €	2.30 €	0.85 €	0.85 €
Hôtels de Tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.50 €	1.50 €	0.60 €	0.60 €
Hôtels de Tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.30 €	0.90 €	0.50 €	0.50 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2, 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.20 €	0.80 €	0.40 €	0.40 €
Hôtels et résidence de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement, gîtes d'étape	0.20 €	0.80 €	0.30 €	0.30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 3, 4 et 5 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €	0.80 €	0.30 €	0.30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, terrains de camping non classés, aires naturelles, ports de plaisance	0.20 €		0.20 €	0.20 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de percevoir la taxe de séjour du 1er janvier au 31 décembre 2017 aux tarifs ci-dessus.

A F F A I R E S D I V E R S E S

Budget principal Décision modificative n°3 : subvention au budget annexe terrains à bâtir pour facture dépôt de pièces

Considérant l'excédent sur le BP permettant le versement d'une subvent^o exceptionnelle au budget TAB ne disposant pas de crédits pour payer une facture imprévue de dépôt des pièces au notaire

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Subvent ^o aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule auto Redev & droits services à caractère de loisirs	67441	539,80	70632	539,80
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		539,80		539,80

Budget terrains à bâtir Décision modificative n°1 : subvention au budget principal pour facture dépôt de pièces

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits pour payer une facture de dépôt de pièces au notaire et considérant l'absence de prévision budgétaire pour cette dépense,

Le Conseil Municipal sur proposition du MAIRE,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Achats d'études, prestat ^o de services (terrains à aménager)	6045	539,80		
Subventions exceptionnelles			774	539,80
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		539,80		539,80

Le maire indique que les travaux d'interconnexion sont en cours à Clamoudeix. Les travaux de renforcement de voirie forestière sont achevés, ceux concernant la voirie communale sont en cours.

Concernant la boucherie une nouvelle consultation va être lancée considérant le surcoût constaté lors de la première ouverture des plis (désamiantage, nécessité de dissocier les lots charpente et couverture afin d'obtenir de meilleures offres).

M. Veyres demande quelles suites ont été données par les services de la gendarmerie à l'effraction constatée au local industriel communal, délit assimilable sur le plan juridique au vol.

La totalité des comptes rendus des Conseils Municipaux sont consultables à l'affichage en Mairie ou sur notre site internet : <http://sornac19.wixsite.com/sornac>

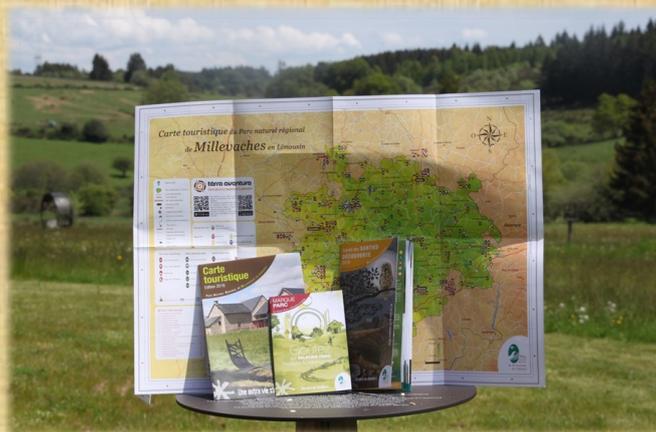
La Maison du Parc :

Un espace de découverte du territoire

La Maison du Parc n'est pas seulement le lieu de travail de l'équipe du PNR, c'est aussi un lieu d'accueil, de découvertes, et même de vente de produits marqués Parc ! Les éditions estivales y sont disponibles. Parmi elles : la carte touristique, le livret de présentation du Parc et le carnet de sorties découvertes qui vous invite à découvrir ou redécouvrir les spécificités du territoire à travers des balades contées, des promenades gourmandes, des observations de la faune et de la flore...

Trois randonnées sont accessibles au départ de la Maison : des parcours de 5,5km, 14km ou 16km qui vous permettront d'observer des sites emblématiques : le Puy des Puges, l'Etang des Oussines ou la Tourbière du Longeyroux. Vous aimez les énigmes ? les surprises ? un nouveau parcours Terra Aventura est également accessible depuis cette année, alors profitez de cette aventure pour apprendre à connaître Millevaches et ses environs.

La Maison du Parc vous accueille du Lundi au Vendredi tout au long de l'année, de 10h00 à 18h00. Venez... c'est à Millevaches !



Maison du Parc
7 route d'Aubusson
19290 Millevaches
05 55 96 97 00 - info@pnr-millevaches.fr - www.pnr-millevaches.fr

Pour vous inscrire :

Kevin MORIN

Directeur alsh multi sites
directionalsh@millevachesaucoeur.com

Tel : 09.61.32.78.59

Coordonnées du site : pijanims@millevachesaucoeur.com

Référent mini camp : Stephen COUIGNOUX

Mini camps Automne 2016



Retrouvez les programmes de l'accueil de loisirs et toute l'actualité du centre d'animation sur :

www.millevachesaucoeur.com (rubrique centre social)



La Route des Êtres

Corine Blanchard

06 05 06 40 23

Shiatsu - Do In - Soins énergétiques & Ateliers bien-être

Sur RDV au cabinet à **SORNAC & à domicile**

Le chemin qui mène à l'ouverture du cœur

Chemin qui se trouve à l'intérieur de chaque UN de nous.

Chemin qui amène à la reconnaissance de notre existence.

La voie du cœur est *accessible* à tout volontaire.

La décision d'y parvenir dépend de notre bienveillance envers nous-mêmes et la manière de *percevoir* les choses : nouvelle vision de la vie qui est en nous et qui ne demande qu'à s'exprimer par nos *actions, paroles et pensées*.

L'amour que nous éprouvons pour les autres dépend de l'amour que nous nous donnons et de l'absence de jugement envers les autres et *nous-mêmes*.

Dès que nous osons être pleinement nous-mêmes, nous trouvons le chemin.

Dès que nous avons peur de déplaire, on fait une sortie de route : on manque une voie d'accès à notre être intérieur qui sommeille en nous.

Tout est question de perception :

La vie est mouvement, rien ne dure ni ne disparaît vraiment, tout se transforme, comme la nuit précède le jour et ainsi de suite. La vie est une succession d'instants. A nous d'en saisir l'essentiel et de se détacher des souvenirs douloureux qui nourrissent peur, rancœur, colère, tristesse et culpabilité, à l'origine des souffrances psychiques et douleurs physiques.



Qui suis-je ?

Un être vivant de 49 ans. Mariée, 2 enfants, Sornac figure sur ma route.

Après avoir expérimenté les limites du déni de soi, à 42 ans j'ai osé prendre ma vie en main et changer de métier.

La pratique des arts martiaux, le shiatsu, l'approche de l'énergétique chinoise, le démantèlement des schémas de pensées issus de l'éducation – à tous les niveaux - m'ont permis d'*entendre* ma voix intérieure et de l'*écouter*. J'ai cessé d'attendre une quelconque reconnaissance extérieure.

J'apporte un éclairage partage le fruit de ces apprentissages et accompagne toute personne qui souhaite cesser de *faire* pour **ÊTRE**.

« Ta vie est un bloc d'argile ; ne laisse personne le modeler à ta place... » Lao Tseu

Formation :

3 ans d'études à l'Atelier du Shiatsu à Luyes (37) et perfectionnement en techniques de médecine traditionnelle chinoise. Certification professionnelle en 2012, affiliée à la Fédération France Shiatsu.

Qu'est-ce que le shiatsu ?

Technique manuelle japonaise qui consiste en des pressions et relâchements sur le corps, le long des méridiens d'acupuncture. (*Prestation non médicale. D'abord consulter son médecin en cas de douleurs*).

- Favorise et équilibre la circulation de l'énergie vitale dans l'organisme.
- Renforce le système immunitaire en régulant toutes les fonctions du corps,
- Libère les tensions musculaires et nerveuses.

Le DO IN est un auto-shiatsu, basé sur des étirements, des exercices de respiration, de l'acupression et de l'automassage. Se pratique individuellement ou en groupe.

« Tout le monde est un génie. Mais si on juge un poisson sur sa capacité à grimper à un arbre, il passera sa vie à croire qu'il est stupide. » Albert Einstein



Les Services

La Maison du Département et de Services au Public de Sornac au rythme des saisons !

La Maison du Département et de Services au Public de Sornac a vu sa fréquentation augmenter significativement cet été.

Tout d'abord grâce à la présence de l'Office de tourisme qui, très visité, a organisé pas moins de 6 expositions en juillet et août.

L'instance de coordination et de l'Autonomie et le centre d'animation Millevaches au Cœur ont maintenu leurs activités.

Les services administratifs ont été utilisés concernant les aides du département aux transports, aux associations, les allocations logement...

Les activités des associations ont repris début septembre.

Comme vous le savez, la Maison du Département et de Services au Public est un lieu d'accueil et d'information pour les familles, qui seront renseignées et accompagnées dans leurs démarches administratives auprès d'organismes très variés concernant l'emploi, la santé, les impôts, la retraite, la CAF...

Elle accueille également des associations (à but non lucratif) de Sornac et des alentours toute l'année pour la tenue de permanences, pour la pratique d'activités ou pour des réunions ponctuelles (sauf pour les réunions à but politique, syndical ou religieux).

Elle dispose, à cet effet, de 2 salles de réunions de 30 places et 15 places avec vidéoprojecteur, 2 ordinateurs et une aide pour réaliser des travaux de bureautique : CV, lettres, tableaux, affiche, une imprimante et un photocopieur.

La Maison du Département et de Services au Public de Sornac vous accueille du lundi au jeudi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30 et le vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

Votre contact : François DESPROGES

Email : fdesproges@correze.fr

Téléphone : 05 19 07 81 62





Limoges, le 26/08/2016

Orange a le plaisir de vous informer du déploiement de nouveaux équipements pour offrir à ses clients le service tres haut débit par internet à la commune de SORNAC

Dans le cadre de sa stratégie essentielle 2020 et du programme « Orange Territoires Connectées », Orange investit sur ses fonds propres et modernise ses réseaux pour un accès enrichi aux usages internet.

Aussi avons-nous le plaisir de vous annoncer l'ouverture de la technologie « VDSL2 » augmentant les débits pour certains habitants et entreprises de votre commune.

Avec des débits en réception jusqu'à 50 Mbit/s et jusqu'à 10Mbit/s en émission, les foyers concernés par le VDSL2 bénéficient d'un meilleur confort dans tous leurs usages internet, comme le chargement plus rapide des pages web, un visionnage plus fluide des vidéos en ligne. Les entreprises du territoire pourront quant à elles échanger leurs données plus facilement (messagerie électronique, transferts et téléchargements de fichiers volumineux...).

Cette technologie permet de booster le débit sur les lignes dont la longueur est **d'environ 1km depuis le NRA** (Noeud de Raccordement d'Abonné) soit sur votre commune, 59% des lignes.

La zone d'éligibilité à cette technologie sur votre commune est visible sur le site :
observatoire.francethd.fr/

Pour pouvoir bénéficier de cette amélioration du débit, nous invitons les clients Orange à appeler le :

3900 pour les clients résidentiels

3901 pour les clients PRO

ou à se rendre sur leur espace client

Orange vous remercie de votre confiance.

La saison estivale se termine, c'est l'heure du bilan pour l'Office de Tourisme du territoire de Sornac. Avec une météo très favorable, les touristes sont venus nombreux sur notre terre Limousine. Un passage important directement dans le bureau de l'Office de Tourisme est relevé, avec une hausse notable de Touristes étrangers.

L'Office de Tourisme à disposition des Associations du Canton pour communiquer largement sur les animations, a constaté leurs progressions et se félicite de cette collaboration qui apporte, un plus important, pour attirer les Touristes sur notre Plateau, d'où des retombées économiques non négligeables sur la région.



L'OT a offert pour sa part sur son secteur d'intervention divers événements pour faire venir et occuper petits et grands dans le secteur sportif, culturel et découvertes. Pêche aux écrevisses en juillet et août suivies de dégustation des écrevisses au restaurant.

Fête de l'eau pour laquelle les visiteurs ont appréciés l'animatrice du Conservatoire d'Espaces Naturels de Limoges avec sa ballade instructive sur la loutre au bord du ruisseau.

Régine Rossi Lagorce, célèbre cuisinière, nous a révélé quelques secrets culinaires à base d'écrevisses pêchées le matin même pendant l'animation pêche avec Pétrus Wolfs et Michel Faubert sous l'étiquette La Truite Sornacoise. M. Faubert a poursuivi la journée avec le simulateur de pêche à côté d'une exposition sur les Zones Humides et d'une structure gonflable géante. Beaucoup d'enfants dont ceux du Centre d'Accueil et de Loisirs ont participé à cette belle journée.



Elle s'est terminée par une salle comble pour une conférence sur la biodiversité animée par Christian Bouchardy, naturaliste confirmé.

Nous avons remporté beaucoup de succès avec le Géocaching Terra Aventura avec une cache à St-Setiers et une seconde à Peyrelevalde, le jeu pour les enfants que nous avons baptisé « CybèleGame » pour faire découvrir le village avec une récompense au retour. Le Tir à l'arc ou sarbacane des samedis matin.



(Suite page suivante...)

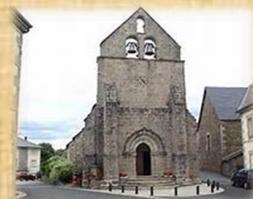
L'exposition artistique « Chabatz d'entrar » dans nos locaux avec ses expositions différentes tous les quinze jours. L'idée était d'ouvrir en grand les portes de l'Office dans le bâtiment de la Maison du Département et de services au public, pour permettre à la population locale et touristique d'admirer une partie du patrimoine artistique du Plateau de Millevaches.



Une visite de ferme Limousine, la GAEC Loge, suivie d'un repas de produits Limousin a quant à elle obtenu également beaucoup de succès.



Pour terminer la saison en beauté, nous avons inscrit l'Eglise de Sornac auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les Journées Européenne du Patrimoine. Mme Planet a contribué à la réussite de cet évènement national par son implication pour tenir les portes ouvertes et avoir marqué bon nombre d'explications et repères.



Le réseau social sur lequel nous communiquons n'a pas cessé de commenter et de « liker et/ou partager » sur les trois derniers mois.

La présidente, Madame BOISSONNEAU Marie-Lise, les membres et l'animatrice de l'Office de Tourisme profitent de ce bulletin municipal pour remercier vivement l'enthousiasme de tous les intervenants, autres que les touristes, soit par bénévolat, par les aides financières, par les hébergements, par les matériels, sans oublier les encouragements pour développer encore et toujours le tourisme territorial.

La qualité était au rendez-vous de l'été !

L'EHPAD

Une journée sur le thème de la « **récupération** » a été organisée à Flayat, en Creuse. Trois résidents, accompagnés par des membres du personnel ont participé à la réalisation d'une table qui est exposée à l'entrée de l'EHPAD. Ponçage, peinture, décoration ..., les résidents ont « mis la main à la pâte » pour embellir le hall de l'EHPAD.



Une sortie « **nature** » a été organisée le 17 juin 2016. Les résidentes se sont promenées et ont pique-niqué sur le site de Saint-Sagittaire à Saint-Setiers.



Fin mai, un atelier « **jardinierie** » s'est déroulé à Flayat. Les résidentes participantes ont réalisé des semis de fleurs.



Le 19 Mai 2016
Sortie au Restaurant à Ussel



Pour la **fête de la musique**, Le club des Milles sources s'est déplacé à l'EHPAD pour offrir aux résidents un après-midi récréatif.

Il a été rythmé par les notes d'accordéon de Mr JM COUEGNAT. Les résidents ont dansé et partagé quelques pâtisseries avec les membres du club.



Les résidents ont **pique-niqué** au bord du lac de Neuvic. Cela a été l'occasion pour certains d'admirer les nouvelles activités nautiques pratiquées sur le lac, tel que le « fly board » ou encore le « jet ski »

A l'occasion du passage du **Tour de France** en Corrèze, certains résidents se sont déplacés à Saint-Angel pour supporter les cyclistes.



L'EHPAD



Les résidents ont visité l'**exposition** « Le Limousin aux sources de Luxe et des Savoirs-Faire » qui se tenait à Sornac fin juillet, début août.

Ces derniers ont pu contempler les créations venant d'univers différents : le monde du cuir, de la tapisserie, du meuble, du verre et de l'étain.



A l'occasion du festival « Danses, Musiques et Voix » de Felletin, les résidents ont pu admirer un spectacle de danses pratiquées dans de nombreux pays.

En dehors de ces sorties, l'animatrice de l'EHPAD, organise tous les jours des activités avec les résidents.

Au mois de juin, l'**Alsace** était mise à l'honneur. Les résidents ont exposés à l'entrée de l'EHPAD plusieurs panneaux d'affichage en lien avec cette région. Un repas a également été organisé sur cette thématique.



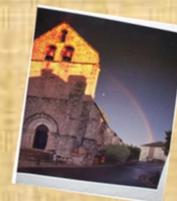
D'autres activités sont organisées quotidiennement : la lecture des **journaux** locaux, la confection de cadeaux pour les nouveaux arrivants, des jeux permettant de travailler la mémoire (loto, mots croisés, quizz, ...), des ateliers « épluchages de légumes », la décoration des locaux en lien avec l'actualité.



Tous les mois, l'EHPAD reçoit également un **accordéoniste** qui vient animer les après-midi consacrés aux anniversaires du mois.

La messe est aussi célébrée mensuellement grâce à la venue d'un prêtre.

* PAROISSE de SORNAC *



CATECHISME

La rentrée du catéchisme s'est effectuée vendredi 16 septembre 2016. Deux fillettes sont venues nous rejoindre : Alice et Léna.

Pour les nouvelles inscriptions, il n'est pas trop tard. Vous pouvez contacter les catéchistes :

Mme Luce MALLEPEYRE ... 05.55.94.60.10 et Mme Andrée MURAT... 05.55.94.60.14
Mme Chantal MARLEIX ... 05.55.94.68.89 et Mme Virginie SALAT ... 05.55.94.72.97

Les nouvelles inscriptions concernent les enfants nés en 2009 ou entrant au CE1, baptisés ou non et tous les enfants plus âgés qui désirent nous rejoindre.

Les séances de catéchisme ont lieu chaque vendredi de 16h à 17h au presbytère sauf pendant les vacances scolaires. Les catéchistes vont chercher les enfants à la sortie de l'école 15h45. Les parents viennent les reprendre au presbytère à 17h.

Cette année, 3 enfants doivent faire leur Première Communion : Laurine, Lily et Loric.

Cette cérémonie aura lieu le jeudi de l'Ascension : 25 mai 2017 à 11h à l'Eglise de SORNAC.

Dates à retenir pour la préparation à la Première Communion :
(préparation commune pour Eygurande, Neuvic, Sornac, La Providence et la paroisse d'Ussel).

1^{ère} étape : samedi 26 novembre 2016 de 14h30 à 17h30 à Ussel.

2^{ème} étape : samedi 18 mars 2017 de 14h30 à 17h30 à Ussel.

3^{ème} étape : samedi 13 mai 2017 de 9h30 à 16h à Notre-Dame avec le sacrement de réconciliation à 15h.

TOUJOURS DU BONHEUR AVEC LES TAMARIS...

En ce début septembre, nous nous sommes déjà rencontrés avec quelques résidents du foyer des Tamaris pour commencer nos rencontres chrétiennes.

Désormais, nous nous retrouverons tous les mois au presbytère de SORNAC de 10h30 à 11h30, autour d'un café, quelques douceurs et un thème de réflexion à partir des fêtes qui jalonnent l'année ou de la Parole de DIEU dans l'Evangile.

Avec Micheline MICHAU et l'abbé DAMIAN, nous allons offrir à chacun des participants la possibilité d'un épanouissement spirituel et chaleureux.

Les quelques photos de notre première rencontre de septembre, sont le témoignage de beaucoup d'amitié qui accompagne toujours chacun de temps fort.

Pour le premier trimestre, nous nous rencontrerons les samedis 1^{er} octobre, 12 novembre et 17 décembre ; la dernière de cette année étant consacrée à NOËL et à un repas convivial.



FETE DE LA KERMESE DU GROUPEMENT PAROISSIAL :

- 8 et 9 octobre à la salle polyvalente d'Ussel.
- Dimanche 9 octobre à 11h, messe à la salle polyvalente d'USSEL pour l'ensemble du groupement paroissial.

MESSES à SORNAC :

Vendredi 30 septembre à 16h00, messe de la rentrée à l'Eglise.
Dimanche 16 octobre à 11h00
Dimanche 30 octobre à 11h00, messe pour TOUSSAINT,
Dimanche 13 novembre à 11h00, messe des Familles avec les enfants.
Dimanche 27 novembre à 11h00 (1^{er} dimanche de l'Avent)
Dimanche 11 décembre à 11h00, messe des Familles avec les enfants.
Dimanche 25 décembre à 9h30, messe de NOËL,

EHPAD de SORNAC :

- Messe les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de chaque mois à 15h00.

MCR – Mouvement des Chrétiens Retraités :

La 1^{ère} réunion est prévue courant OCTOBRE, au presbytère, les membres seront informés personnellement en temps voulu.

LES ASSOCIATIONS

Après avoir tenu son assemblée générale mi-juin, l'US Sornac redémarre une nouvelle saison. Celle-ci, a permis d'inaugurer le « club-house », que la mairie a mis à disposition et que les joueurs se sont appropriés. Ce local est décoré avec les trophées du club et des documents d'archives y sont exposés.

Le tournoi s'est déroulé le samedi 6 août, avec six équipes, dont Flayat, Saint Angel, Limoges, Beyssac, et deux équipes de Sornac. La victoire est revenue à l'équipe A de l'US Sornac aux tirs au but devant Saint Angel. Le soir, la remise des récompenses a eu lieu à la soirée du comité des fêtes dans une bonne ambiance.



Le club a participé à la fête de la Saint Roch, grâce aux jeunes du club qui sont montés sur le char à cette occasion (photo page 2).

Les festivités se terminent, il est temps pour les joueurs de retrouver les terrains. D'ailleurs, le premier match amical a eu lieu à Flayat et s'est soldé par un match nul. Les entraînements ont repris et la saison redémarre.



Le championnat a repris depuis le 3 septembre et les matchs seront annoncés sur le tableau d'affichage de la place.

LES ASSOCIATIONS



Le 14 juillet 2016, le Foyer rural s'est vu investi par des amateurs de pétanque. En effet, la Société de chasse de Sornac organisait son 2ème concours de pétanque.

Malgré une météo peu clémente, 32 équipes se sont affrontées dans une ambiance bon enfant.

Les organisateurs tiennent à remercier tous les participants et leur donne rendez vous l'année prochaine, même date, même heure, même endroit.

Les animations proposées par la Société de chasse de Sornac ne se sont pas arrêtées là. En effet, elle a rejoint le défilé de char de la fête de Saint Roch avec un char verdoyant où plusieurs animaux sauvages étaient mis à l'honneur.

Ce dernier a rencontré un vif succès et a été complimenté par beaucoup.

Enfin, l'Assemblée générale a eu lieu le 28 Août, elle a permis l'organisation de la future saison et des différentes manifestations envisagées.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Président,
Monsieur HABASQUE Thierry au 06 64 24 99 84.



TELETHON
2016



Le TELETHON 2016 à SORNAC

Aura lieu les vendredi 11 et samedi 12 Novembre 2016

La prochaine et dernière réunion aura lieu le 24 octobre à 18H au Bar la Fontaine.

Toute personne intéressée pour participer (bénévolat, don, organisation d'une animation) peut également joindre Caroline MALAQUIS, au 06.33.01.08.11, Présidente de l'Association « Couleur Vitalité », Association support pour le téléthon Sornac 2016.



LES ASSOCIATIONS

CLUB DES MILLE SOURCES DU CANTON DE SORNAC

Depuis le dernier bulletin, le Club a vadrouillé !



Au mois de juin, un groupe de 25 adhérents est parti au Portugal ; puis en septembre, 37 voyageurs ont passé une journée ensoleillée dans les Combrailles avec dégustation de jambon de pays et tous sont revenus enchantés d ' avoir passé un bon moment entre amis.

Puis le 11 septembre, salle comble pour notre 14^{ème} gala d ' accordéon qui cette année encore a remporté un vif succès.



Tous les participants ont pu applaudir une quinzaine d ' accordéonistes qui se sont produits sur scène. Ils ont pu découvrir Louis, très jeune talent de 8 ans, et retrouver Eugène, le doyen, ainsi que les accordéonistes fidèles d ' une année sur l ' autre ainsi que de nouveaux artistes.

Les danseurs étaient très nombreux à évoluer sur la piste.

Puis un repas offert aux musiciens a clôturé cette journée dans une ambiance très chaleureuse et tous ont promis de revenir l ' année prochaine.

Notre prochain rendez-vous sera le dimanche 16 octobre pour notre LOTO annuel à 14H00 à la salle polyvalente de Sornac.

Tous les bénéfices de nos diverses activités servent à financer les chocolats de Noël et les petits cadeaux aux malades, les galettes des rois, les animations dans les EHPADS de Sornac et Peyrelevade, les dons aux écoles, les après-midi récréatives de chaque mercredi et les remises sur les prix des repas et voyages afin que le plus grand nombre possible d ' adhérents puisse en profiter.

Tous les Mercredis Après-midi à 14 H à la Salle du Club de Sornac



Belote – Ramis – Tarot - Scrabble – Tricots – Crochet –
Broderie – Pâte Fimo & papotage

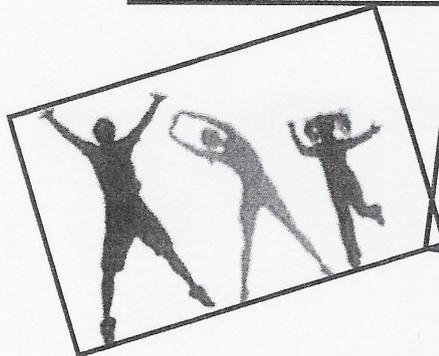
Boissons et petits gâteaux offerts.

Nous accueillerons avec plaisir, toute personne désirant faire partie de notre Club pour partager avec nous des moments conviviaux et de détente.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Françoise GENTY
☎ 09.67.01.27.07

LES ASSOCIATIONS

FOYER RURAL DE SORNAC ACTIVITES 2016-2017



GYMNASTIQUE ENTRETIEN MUSCULAIRE

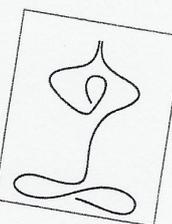
le MARDI au Foyer Rural
18h-19h

1ère séance
Mardi 13
septembre

1ère séance
jeudi 15 septembre

YOGA

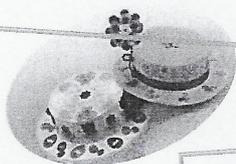
Le jeudi au Foyer Rural
18h30-19h30



ARTS CREATIFS ENFANTS

Le lundi au Foyer Rural
16h-17h

1ère séance
Lundi 19 septembre



ARTS CREATIFS ADULTES

Le mercredi au Foyer Rural
20h-21h30

1ère séance
Mercredi 14 septembre



Manifestations ponctuelles

Dimanche 6 novembre : GRATIFERIA - BOURSE D'ECHANGE

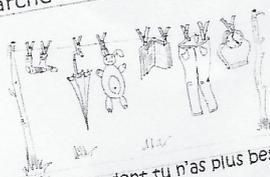
14h installation de vos trésors

14h30 ouverture au public venu chiner

Dimanche 21 mai : GRATIFERIA - BOURSE D'ECHANGE

JUIN 2017 : concours de pétanque et Feu de St Jean

Marché Gratuit - Gratifieria



Apporte ce dont tu n'as plus besoin
Ou viens les mains vides ...
Repars avec ce que tu veux !
C'est tout GRATIS !

Coordonnées et Informations : Mme Marie-Ange Brandebourger
Tél : 05 55 94 67 20 Mail : ma-br@orange.fr
Plus d'actu sur Facebook

Le Samedi 5 Novembre à 20h30 Salle Polyvalente de Sornac



Les Compagnons du Théâtre de Messeix interpréteront la pièce « **Un Pyjama pour six** »

Arts et Culture, présente dans son cycle : **AU THEATRE CE SOIR**, une comédie en deux actes de Marc Camoletti qui reprend le thème du mari trompeur-trompé par une femme qui ne l'est pas moins ! Un classique du théâtre de boulevard, une comédie hilarante où les dialogues sont vifs, et le texte fourmillant de bons mots.

L'intrigue :

« Pour ne pas la laisser seule le jour de son anniversaire, Bernard invite sa maîtresse Brigitte dans sa maison de campagne, où il passe le week-end avec son épouse. Pour justifier cette présence que sa femme pourrait trouver bizarre, il propose en même temps à son ami Robert de se joindre à eux, à charge pour lui de faire passer Brigitte pour sa propre maîtresse.

Ce que Bernard ignore c'est que Robert est l'amant de sa femme, et que cette dernière a engagé une aide-ménagère qui se prénomme également Brigitte..... »

Réservez votre soirée et venez sourire et même rire avec nous.

Des rafraichissements et des pâtisseries seront servis durant la soirée.

L'ETE à SORNAC



Le résultat de notre jeu de l'été paru dans le bulletin communal N° 94 est consultable à la Maison du Département
ou
au service Communication de la Mairie.

Directeur de Publication :
Jean-François LOGE
Comité de Rédaction :
Martine CHASSAING,
Danièle DECOSTERD